

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 27
Présents	: 22
Votants	: 27

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 mars 2019

Présents : MM. GHIGONETTO, RENAULT, BURCHERI, AUBERT, PUGLIESI, ORTIZ, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, BLANC, DELERNIAS, GALLI, LACOMBLEZ, LISA-CERVETTI, MOMBELLI, OHANIAN, PORTALES, RICO, RUINI, SILVY, DELOGU, ROUX,

Absents, excusés représentés : MM. MAGNAN, CORCIONE, GIACHERO, CHINNA, JEANSELME

Secrétaire : Mme DELERNIAS

Objet : 2019.13 – Budget Primitif 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant le vote du Budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

VU la Délibération Municipale n°2019.01 du 7 février 2019, prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif présenté pour l'exercice 2019,

Monsieur Jean Paul GALLERAND, Adjoint au Maire délégué aux Finances, soumet au Conseil Municipal le projet de délibération suivant.

Conformément aux textes réglementaires ci-dessus mentionnés, le projet de Budget Primitif 2019 ci-annexé est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le vote étant effectué par Chapitre.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix POUR et 2 voix CONTRE (MM. DELOGU et ROUX), pour chaque chapitre

ADOPTE le Budget Primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 4.490.190,83 €
- Section d'Investissement : 4.606.377,58 €

TOTAL : 9.096.568,41 €

Ceyreste, le 18 mars 2019



Le Maire, Patrick GHIGONETTO